

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00666

Numéro SIREN : 820 263 374

Nom ou dénomination : 3C NORD

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2023 sous le numéro de dépôt A2023/004455

3C NORD

Société à Responsabilité Limitée

2 130 Avenue du Languedoc
Centre Commercial Polygone
66 000 PERPIGNAN

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes

Articles L. 224-3 et L. 223-43 du Code de commerce

3C NORD

Société à Responsabilité Limitée
2 130 Avenue du Languedoc
Centre Commercial Polygone

66 000 PERPIGNAN

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société à responsabilité limitée

3C NORD

en société par actions simplifiée

A l'associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Rapport du commissaire aux comptes et du commissaire à la transformation sur la transformation de la société à responsabilité limitée 3C NORD en société par actions simplifiée

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société (article L. 223-43 du Code de commerce)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Nos travaux ont porté sur l'analyse des comptes annuels au 31 décembre 2022 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, et dont les principaux éléments sont les suivants :

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, elle a généré un chiffre d'affaires d'un montant de 239 483 euros contre 171 037 euros au cours de l'exercice précédent, soit une augmentation de 68 446 euros. Les autres produits d'exploitation ressortent à 708 euros, ce qui porte le montant total des produits d'exploitation à 240 191 euros. Au cours de l'exercice précédent, les autres produits d'exploitation s'élevaient à 20 980 euros dont 20 000 euros d'aides covid.

Les charges d'exploitation se montent à 209 735 euros dont :

- 32 619 euros d'achats de matières premières comprenant la variation de stocks pour - 5 234 euros,
- 77 774 euros d'autres achats et charges externes dont 11 852 euros d'achats d'études et prestations, 35 655 euros de locations, 10 657 euros de charges locatives,
- 73 054 euros de charges de personnel,
- 8 769 euros de dotations aux amortissements,
- 15 819 euros de redevance franchise.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 30 457 euros et le résultat net est un bénéfice de 17 418 euros après un résultat exceptionnel nul et un résultat financier négatif à hauteur de 352 euros.

Les comptes annuels en date du 31 décembre 2022 font ressortir un montant d'impôts sur les sociétés de 12 686 euros.

Les capitaux propres au 31 décembre 2022 sont positifs à hauteur de 319 545 euros pour un capital social de 15 000 euros.

La trésorerie nette est positive à hauteur de 92 287 euros au 31 décembre 2022 dont 145 763 euros de trésorerie active (80 177 euros de valeurs mobilières de placement et 65 586 euros de

disponibilités) et, 53 476 euros de trésorerie passive dont 46 422 euros d'emprunts auprès des établissements de crédits et 7 054 euros d'emprunts et dettes financières diverses.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation (article L. 224-3 du Code de commerce)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Castelnau-le-lez, le 19 juin 2023

Le commissaire aux comptes et à la transformation

AUDIT 360

Représentée par Damien ALLARD

